



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 juin 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 1^{er} juin 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration (voir annexe) que la délégation de la Turquie, qui assure la présidence du sommet de l'Organisation de la coopération islamique, avait prévu de présenter à la séance du Conseil de sécurité sur « la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne » tenue ce jour.

Il est fort regrettable que la demande d'inscription sur la liste des orateurs que nous avons présentée conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité ait été rejetée car un membre permanent du Conseil s'y est opposé.

Empêcher un État Membre d'exprimer sa position sur une question importante concernant sa région est contraire à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,
(*Signé*) Feridun H. **Sinirlioglu**



**Annexe à la lettre datée du 1^{er} juin 2018 adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration de la République turque à la séance du Conseil
de sécurité de l'ONU sur « la situation au Moyen-Orient,
y compris la question palestinienne »**

Nous sommes réunis une fois de plus pour parler de l'injustice et des souffrances que les Palestiniens subissent depuis des dizaines d'années.

Parallèlement à l'occupation illégale qui se poursuit, les Palestiniens sont maintenant victimes d'actes malveillants visant à mettre à mal les paramètres établis en vue d'une paix perpétuelle.

Par-dessus le marché, ils se battent pour leur droit à la vie, droit fondamental par excellence.

Ces dernières semaines, toutes les valeurs que nous nous sommes engagés à défendre depuis la création du système des Nations Unies ont été piétinées et nous avons assisté à une violation flagrante du droit international.

Rappelons les faits. Ignorant les appels lancés par la grande majorité des membres de la communauté internationale, et agissant en violation du droit international, l'administration des États-Unis a décidé d'appliquer sa décision du 6 décembre 2017.

Le peuple palestinien a décidé de se dresser pacifiquement contre cet acte irresponsable ; Israël a alors riposté en toute impunité : prenant délibérément pour cibles des Palestiniens, il a tué 62 personnes, dont des enfants, le 14 mai à Gaza. Une fois encore, Israël a manqué aux obligations que lui impose le droit international et refusé d'assumer ses responsabilités de puissance occupante, en particulier en ce qui concerne la protection des civils.

Depuis le début de la Grande Marche du retour, 118 Palestiniens au total, dont 15 enfants, ont été tués et des milliers blessés. Il s'agit d'êtres humains, pas de simples chiffres.

Rien ne peut excuser ou justifier que l'on prenne des civils pour cibles. Selon le droit international, même en temps de guerre, il est interdit de s'en prendre aux civils. Cela vaut pour tous les États.

La Turquie, qui assure la présidence du sommet de l'Organisation de la coopération islamique, a convoqué la tenue d'un sommet extraordinaire à Istanbul le vendredi 18 mai afin de présenter les mesures prises collectivement par l'Organisation face aux faits nouveaux. Comme nous l'avons affirmé dans le communiqué final publié à l'issue du sommet, nous continuerons d'appuyer autant que nous le pourrons la demande de protection et de respect du principe de responsabilité formulée par nos frères et sœurs palestiniens.

Pleinement appuyé par l'Organisation de la coopération islamique, le Koweït a pris l'initiative d'établir une résolution visant à mettre fin au silence embarrassant du Conseil de sécurité face à ces pertes en vies humaines.

Malheureusement, les États-Unis d'Amérique ont usé de leur droit de veto aujourd'hui pour bloquer une résolution sur la protection des civils appelant au plein respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire et condamnant tous les actes de violence commis contre des civils.

Une fois encore, le Conseil de sécurité n'a pas assumé sa responsabilité d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il devient donc de plus en plus difficile de convaincre la communauté internationale de sa crédibilité et de sa pertinence.

Il faut se rendre à l'évidence : le système international de valeurs et de principes que nous avons établi tous ensemble est aujourd'hui gravement mis à mal. Nous avons le devoir collectif de réagir. Nous devons montrer que le bon sens et le respect du droit international prévalent. Nous devons rétablir le système. Nous continuerons de nous opposer fermement à l'injustice, sans nous y habituer. Nous ne baisserons pas les bras.
